



Genève, le 4 novembre 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nouveau dispositif fédéral d'aides aux entreprises

La Fédération des Entreprises Romandes salue le dispositif de soutien aux indépendants et aux chefs d'entreprise annoncé par le Conseil fédéral. Il était indispensable que les personnes exerçant une activité lucrative indépendante ou ayant une situation assimilable à celle d'un employeur puissent continuer à demander l'allocation pour perte de gain COVID-19. Elle regrette en revanche que les emplois temporaires et les apprentis ne soient plus intégrés au cercle des bénéficiaires de la réduction de l'horaire de travail (RHT) et appelle de ses vœux la suppression du délai d'attente d'un jour. Concernant l'annonce de soutien aux cantons pour les cas de rigueur, elle s'alarme du montant nettement insuffisant annoncé par le Conseil fédéral.

La Fédération des Entreprises Romandes (FER) est satisfaite du dispositif de soutien annoncé par le Conseil fédéral pour les indépendants et les chefs d'entreprise. Les personnes exerçant une activité lucrative indépendante ou ayant une situation assimilable à celle d'un employeur restent ou sont une nouvelle fois fortement impactées par les mesures de lutte contre le coronavirus, même lorsqu'elles ne sont pas contraintes de fermer leur entreprise. Elles peuvent continuer à demander l'allocation pour perte de gain COVID-19. Avec la nouvelle loi COVID-19, le parlement a prolongé et étendu cette aide.

Si le cercle des bénéficiaires de la réduction de l'horaire de travail (RHT) a déjà été étendu aux travailleurs sur appel, la FER déplore que le personnel temporaire et les apprentis n'y soient plus intégrés, comme cela avait été le cas au printemps. «Ces catégories d'emplois doivent faire l'objet d'une attention particulière afin d'éviter tout risque de précarisation» souligne Ivan Slatkine, président de la FER. De la même manière, la FER souhaite que le délai d'attente d'un jour soit supprimé. Il représente un coût conséquent pour les entreprises ayant recours à la RHT.

La FER salue l'annonce du Conseil fédéral de fournir rapidement un soutien aux cantons pour les cas de rigueur. Elle s'inquiète toutefois du problème d'échelle flagrant entre l'enveloppe annoncée de 200 millions de francs – pourtant calculée sur la base d'une extrapolation des premiers besoins annoncés par certains cantons – et les calculs effectués par les cantons sur la base des besoins des secteurs concernés. La FER appelle à conserver une clé de répartition prenant en considération majoritairement le produit intérieur brut cantonal.

La Fédération des Entreprises Romandes (FER) en bref

La FER est une association patronale faîtière romande, qui groupe six membres: la Fédération des Entreprises Romandes Genève, la Fédération Patronale et Economique, l'Union patronale du Canton de Fribourg, la Fédération des Entreprises Romandes Arc jurassien, la Fédération des Entreprises Romandes Neuchâtel et la Fédération des Entreprises Romandes du Valais. Elle est la seule organisation interprofessionnelle romande d'employeurs à être consultée par le Conseil fédéral sur les projets de lois et d'ordonnances. Elle se prononce à ce titre sur plus d'une soixantaine de procédures par an, et ses observations sont fréquemment citées par les autorités fédérales.

Contacts:

Ivan Slatkine, président – 079 301 40 84 – ivan.slatkine@fer-dg.ch

Blaise Matthey, secrétaire général – 079 628 11 91 – blaise.matthey@fer-dg.ch

www.fer-sr.ch